



DEMANDE DE DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Nom (1) :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

Sollicite la délivrance d'un livret de famille pour le motif suivant :

- Perte, vol ou destruction du premier livret (art.15)
- Changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes qui figurent au livret (art.16)
- Epoux / parents dépourvus du livret (art.14).

CONDITIONS DE DÉLIVRANCE :

Je sollicite :

- L'établissement d'un nouveau livret par reproduction du premier par l'Officier de l'Etat civil de ma résidence, et à cet effet je présente le premier livret en ma possession.
- La reconstitution d'un nouveau livret par les voies prévues à l'art. 630 de l'I.G.E.C. et remplis à cet effet le questionnaire figurant au verso de la présente.

Je certifie également que les renseignements indiqués ci-dessus et (éventuellement) au verso sont exacts.

A

Le

Signature de l'intéressé-e

NOTA : Le livret de famille est constitué de la réunion des extraits des actes de mariage et éventuellement de décès des époux, des actes de naissance des enfants et, le cas échéant, des actes de décès des enfants mineurs ainsi que de la mention de tous actes ou jugements ayant une incidence sur l'état civil des personnes considérées. L'usage d'un livret incomplet ou devenu inexact à la suite de changements intervenus engage la responsabilité des époux qui sont passibles de poursuites pénales.



DEMANDE DE DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE

QUESTIONNAIRE À REMPLIR À L'APPUI DE LA DEMANDE D'UN SECOND LIVRET DE FAMILLE
LORSQUE LE PREMIER LIVRET N'EST PAS PRÉSENTÉ

Mariage contracté à la mairie de

le

ENTRE

Nom (1)	Nom (1)
Prénoms	Prénoms
(2)	(2)
(3)

ENFANTS

1) Prénoms	2) Prénoms
Né·e le	Né·e le
à	à
(2)	(2)
3) Prénoms	4) Prénoms
Né·e le	Né·e le
à	à
(2)	(2)
5) Prénoms	6) Prénoms
Né·e le	Né·e le
à	à
(2)	(2)
7) Prénoms	8) Prénoms
Né·e le	Né·e le
à	à
(2)	(2)

(1) Nom en lettres capitales

(2) Mentionner le cas échéant, la date et le lieu de décès

(3) Préciser le cas échéant, la date du divorce ou de la séparation de corps